

# PULMOVET<sup>®</sup> 250 mg/mL Solution pour administration dans l'eau de boisson ou le lait de remplacement pour bovins, porcins, poulets et dindes



Date de création : 17-03-2021

Date de mise à jour : 31-03-2021

## Informations et posologie

---

### Espèces cibles



#### Espèce cible complément

Bovins (pré-ruminants), porcins, poulets (à l'exception des poules pondeuses d'œufs destinés à la consommation humaine) et dindes.

#### Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux :

- Traitement et métaphylaxie des affections respiratoires bovines dues à *Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Mycoplasma bovis* et *M. dispar* sensibles à la tilmicosine.

Chez les porcins :

- Traitement et métaphylaxie des affections respiratoires dues à *Mycoplasma hyopneumoniae*, *Pasteurella multocida* et *Actinobacillus pleuropneumoniae* sensibles à la tilmicosine.

Chez les poulets :

- Traitement et métaphylaxie des affections respiratoires dues à *Mycoplasma gallisepticum* et *M. synoviae* sensibles à la tilmicosine.

Chez les dindes :

- Traitement et métaphylaxie des affections respiratoires dues à *Mycoplasma gallisepticum* et *M. synoviae* sensibles à la tilmicosine.

La présence de la maladie au sein du groupe doit être établie avant d'utiliser le produit pour la métaphylaxie.

### Administration

---

#### Voie d'administration



#### Voie d'administration complément

Voie orale uniquement. Le produit doit être dilué dans de l'eau de boisson (porcins, poulets, dindes) ou dans le lait de remplacement (veaux) avant l'administration.

#### Posologie

Toutes cibles :

Voie orale uniquement. Le produit doit être dilué dans de l'eau de boisson (porcins, poulets, dindes) ou dans le lait de remplacement (veaux) avant l'administration.

Veaux : 12,5 mg de tilmicosine par kg de poids vif (c'est-à-dire 1 mL de produit pour 20 kg de poids vif), deux fois par jour, 3 à 5 jours de suite.

Porcins : 15 à 20 mg de tilmicosine par kg de poids vif par jour (c'est-à-dire 6 à 8 mL de produit pour 100 kg de poids vif par jour), 5 jours de suite, ce qui peut être obtenu en incluant 200 mg de tilmicosine par litre (80 mL de produit pour 100 litres).

Poulets : 15 à 20 mg de tilmicosine par kg de poids vif par jour (c'est-à-dire 6 à 8 mL de produit pour 100 kg de poids vif par jour), 3 jours de suite, ce qui peut être obtenu en incluant 75 mg de tilmicosine par litre (30 mL de produit pour 100 litres).

Dindes : 10 à 27 mg de tilmicosine par kg de poids vif par jour (c'est-à-dire 4 à 11 mL de produit pour 100 kg de poids vif par jour), 3 jours de suite, ce qui peut être obtenu en incluant 75 mg de tilmicosine par litre (30 mL de produit pour 100 litres).

La quantité journalière exacte de médicament vétérinaire requise peut être calculée selon la formule suivante :

mL de produit par kg de poids vif par jour	x	Poids vif moyen (kg)	=	..... mL de produit par litre d'eau de boisson par jour
Consommation d'eau journalière moyenne (litres).				

Un flacon de 960 mL permet de préparer 1 200 litres d'eau de boisson médicamenteuse pour les porcs ou 3 200 litres d'eau de boisson médicamenteuse pour les poulets ou les dindes. Un bidon de 5 040 mL permet de préparer 6 300 litres d'eau de boisson médicamenteuse pour les porcs ou 16 800 litres d'eau de boisson médicamenteuse pour les poulets ou les dindes.

Un flacon de 960 mL et un bidon de 5 040 mL permettent de préparer un lait de remplacement médicamenteux respectivement pour 48 à 80 et 252 à 420 veaux de boucherie ayant chacun un poids vif de 40 kg, selon la durée du traitement.

Pour s'assurer que la posologie est correcte, le poids de l'animal doit être le plus précis possible afin d'éviter tout sous-dosage.

La dose calculée doit être mesurée avec des appareils de mesure calibrés.

Il convient de préparer seulement une quantité d'eau de boisson médicamenteuse suffisante pour couvrir les besoins journaliers.

L'eau médicamenteuse doit être la seule source d'eau potable pour les animaux, pendant toute la durée de la phase de traitement.

La consommation d'eau doit être contrôlée fréquemment durant la période de traitement.

Après la fin de la période de traitement, le système d'approvisionnement en eau devra être nettoyé correctement pour éviter toute consommation de substance active en quantités sous-thérapeutiques.

Il faut préparer de l'eau de boisson médicamenteuse fraîche toutes les 24 heures. Il faut préparer un lait de remplacement médicamenteux frais toutes les 6 heures.

Le médicament doit être dilué avec de l'eau ou un lait de remplacement avant son utilisation et la concentration de la solution prédiluée ne doit pas dépasser 200 mL de produit par litre (c'est-à-dire 1:5). Les plus faibles concentrations du produit auxquelles la stabilité peut être assurée sont de 0,3 mL de produit par litre d'eau de boisson et de 0,7 mL de produit par litre de lait de remplacement.

La consommation d'eau médicamenteuse ou lait de remplacement médicamenteux dépend de l'état clinique des animaux. Pour obtenir le bon dosage, la concentration de produit doit être ajustée en conséquence.

### Composition qualitative et quantitative Principes actifs et excipients à effets notoires

Un mL contient :

- Substance(s) active(s) :

Tilmicosine ..... 250,0 mg (sous forme de phosphate)

- Excipient(s):

Gallate de propyle (E310) ..... 0,2 mg

Edétate disodique ..... 2,0 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

**Principes actifs / Molécule**

Tilmicosine

**Forme pharmaceutique**

Solution

**Inscription au tableau des substances vénéneuses (Liste I / II). Classement du médicament en matière de délivrance**

Liste I.

À ne délivrer que sur ordonnance devant être conservée pendant au moins 5 ans.

**Temps d'attente**

Toutes cibles :

Viande et abats :

- Veaux : 42 jours
- Porcins : 14 jours
- Poulets : 12 jours
- Dindes : 19 jours

Ne pas utiliser chez les animaux producteurs de lait destiné à la consommation humaine.

Ne pas utiliser chez les oiseaux pondeurs d'œufs destinés à la consommation humaine.

Ne pas utiliser au cours des 2 semaines précédant le début de la période de ponte.

**Propriétés****Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : antibactérien à usage systémique, macrolides.

**Propriétés pharmacodynamiques**

La tilmicosine est un antibiotique semi-synthétique de la classe des macrolides dont on pense qu'il altère la synthèse des protéines. Il possède une action bactériostatique, mais il pourrait être bactéricide à des concentrations élevées.

L'activité de la tilmicosine est dirigée principalement contre les bactéries à Gram positif, cependant ce médicament a aussi un effet sur certaines bactéries à Gram négatif et sur certains mycoplasmes. On a démontré en particulier son activité contre les micro-organismes suivants :

- Veaux : *Mannheimia haemolytica*, *Pasteurella multocida*, *Mycoplasma bovis* et *M. dispar*.
- Porcs : *Mycoplasma hyopneumoniae*, *Pasteurella multocida* et *Actinobacillus pleuropneumoniae*.
- Poulets et dindes : *Mycoplasma gallisepticum* et *Mycoplasma synoviae*.

Seuils NCCLS	résistant	intermédiaire	sensible
Espèces <i>Pasteurella</i> bovines	? 32 µg/mL	16 µg/mL	? 8 µg/mL
<i>Pasteurella multocida</i> porcine	? 32 µg/mL		? 16 µg/mL
<i>Actinobacillus pleuropneumoniae</i> porcin	? 32 µg/mL		? 16 µg/mL

Des données scientifiques suggèrent que les macrolides agissent en synergie avec le système immunitaire hôte. Il semblerait que les macrolides amplifient la phagocytose des bactéries. Il a été démontré que la tilmicosine inhibe *in vitro* la réplication du virus du syndrome reproducteur et respiratoire porcin dans les macrophages alvéolaires de manière dose-dépendante.

Une résistance croisée entre la tilmicosine et d'autres macrolides ainsi que la lincomycine a été observée.

Les macrolides inhibent la synthèse des protéines en se liant, de façon réversible, à la sous-unité ribosomale 50S. La croissance bactérienne est inhibée par induction de la dissociation du peptidyl ARNt du ribosome pendant la phase d'élongation.

La méthylase ribosomale, codée par le gène *erm*, peut précipiter l'apparition d'une résistance aux macrolides en modifiant le site de liaison ribosomal.

Le gène qui code un mécanisme d'efflux, *mef*, est également à l'origine d'une résistance modérée.

Une résistance est aussi provoquée par une pompe d'efflux qui débarrasse activement les cellules des macrolides. Cette pompe d'efflux est codée au niveau chromosomique par des gènes *acrAB*.

## Propriétés pharmacocinétiques

Bien que les concentrations sanguines de tilmicosine soient faibles, on observe une accumulation macrophagique pH-dépendante de tilmicosine dans les tissus inflammatoires.

Veaux : dès 6 heures après l'administration orale de 25 mg de tilmicosine par kg de poids vif par jour dans un lait de remplacement, une concentration moyenne de substance active de 3,1 ?g/g a été détectée dans les tissus pulmonaires. 78 heures après le début du traitement, la concentration de tilmicosine dans les tissus pulmonaires était de 42,7 ?g/g. Des concentrations thérapeutiques efficaces de tilmicosine ont été mesurées jusqu'à 60 heures après le traitement.

Porcins : après administration orale de 200 mg de tilmicosine par litre d'eau de boisson, les concentrations moyennes de substance active détectées dans les tissus pulmonaires, les macrophages alvéolaires et l'épithélium bronchique 5 jours après le début du traitement étaient, respectivement, de 1,44 ?g/mL, 3,8 ?g/mL et 7,4 ?g/g.

Poulets : dès 6 heures après l'administration orale de 75 mg de tilmicosine par litre d'eau de boisson, les concentrations moyennes de substance active détectées dans les tissus pulmonaires et alvéolaires étaient, respectivement, de 0,63 ?g/g et 0,30 ?g/g. 48 heures après le début du traitement, les concentrations de tilmicosine dans les tissus pulmonaires et alvéolaires étaient, respectivement, de 2,3 ?g/g et 3,29 ?g/g.

Dindes : après administration orale de 75 mg de tilmicosine par litre d'eau de boisson, les concentrations moyennes de substance active détectées dans les tissus pulmonaires, les sacs aériens et le plasma 5 jours après le début du traitement étaient, respectivement, de 1,89 ?g/mL, 3,71 ?g/mL et 0,02 ?g/g. La concentration moyenne la plus élevée de tilmicosine détectée dans les tissus pulmonaires a été de 2,19 ?g/g à 6 jours ; dans les sacs aériens, elle a été de 4,18 ?g/g à 2 jours et dans le plasma de 0,172 ?g/g à 3 jours.

La concentration moyenne la plus élevée de tilmicosine détectée dans les tissus pulmonaires a été de 2,19 ?g/g à 6 jours ; dans les sacs aériens, elle a été de 4,18 ?g/g à 2 jours et dans le plasma de 0,172 ?g/g à 3 jours.

## Mise en garde

### Contres-indications et mise en garde

#### Contre-indications

Ne pas laisser les chevaux et autres équidés boire de l'eau contenant de la tilmicosine.

Ne pas utiliser en cas d'hypersensibilité à la tilmicosine ou à l'un des excipients.

#### Mises en gardes particulières à chaque espèce cible

Toutes cibles :

Remarque importante : doit être dilué avant l'administration aux animaux.

Porcins, poulets et dindes : la consommation d'eau doit être surveillée afin de garantir une posologie adéquate. Si la consommation d'eau ne correspond pas aux quantités pour lesquelles les concentrations recommandées ont été calculées, la concentration du produit doit être ajustée de manière à ce que les animaux reçoivent la posologie recommandée. Dans le cas contraire, l'administration d'un autre médicament doit être envisagée.

La prise de médicaments par les animaux peut être altérée en cas de maladie. En cas de consommation insuffisante d'eau, les animaux doivent être traités par voie parentérale en utilisant un produit injectable adapté.

Tout usage répété doit être évité grâce à une amélioration de la pratique de gestion et à un nettoyage et une désinfection complets.

#### Effets indésirables (fréquence et gravité)

Dans de très rares cas (moins d'un animal sur 10 000 animaux traités, y compris les cas isolés), une diminution de la consommation d'eau a été observée.

### Précautions d'emploi

#### Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Voie orale uniquement. Contient de l'édétate disodique ; ne pas injecter.

L'utilisation du produit doit s'appuyer sur des tests de sensibilité aux bactéries isolées de l'animal. En cas d'impossibilité, le traitement devra se baser sur les informations épidémiologiques locales (régionales, exploitation) sur la sensibilité des bactéries ciblées.

L'utilisation du médicament en dehors des recommandations du RCP peut augmenter la prévalence des bactéries résistantes à la tilmicosine et peut diminuer l'efficacité du traitement avec d'autres macrolides, lincosamides et la streptogramine B, en raison de la possibilité de résistance croisée.

Les réglementations officielles, nationales et régionales, relatives aux agents antimicrobiens doivent être respectées lors de l'utilisation du produit.

## Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

La tilmicosine peut entraîner des irritations. Les macrolides tels que la tilmicosine peuvent également induire une hypersensibilité (allergie) consécutive à une injection, une inhalation, une ingestion ou un contact cutané ou oculaire. L'hypersensibilité à la tilmicosine peut entraîner des réactions croisées avec d'autres macrolides, et inversement. Les réactions allergiques à ces substances peuvent parfois être graves, et il convient donc d'éviter un contact direct. Pour éviter toute exposition au cours de la préparation de l'eau de boisson médicamenteuse ou du lait de remplacement médicamenteux, porter une combinaison, des lunettes de protection et des gants étanches. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit. Se laver les mains après utilisation.

En cas d'ingestion accidentelle, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. En cas de contact accidentel avec la peau, laver soigneusement au savon et à l'eau. En cas de contact accidentel avec les yeux, rincer abondamment à l'eau courante propre.

Ne pas manipuler le produit en cas d'allergie aux ingrédients qu'il contient.

Si des symptômes surviennent à la suite de l'exposition (éruption cutanée notamment), demander un avis médical et montrer cette mise en garde au médecin. Une tuméfaction du visage, des lèvres et des yeux ou des difficultés respiratoires constituent des symptômes plus graves nécessitant une intervention médicale d'urgence.

## Autres précautions

Aucune.

## Utilisation en cas de gravidité et de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation, de lactation ou de ponte. L'utilisation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice-risque établie par le vétérinaire responsable.

## Surdosage (symptômes, conduite d'urgences, antidotes)

Aucun symptôme de surdosage, à l'exception d'une légère diminution de la consommation de lait, n'a été observé chez des veaux ayant reçu deux fois par jour des doses 5 fois supérieures à la dose maximale recommandée ou pendant une période équivalente au double de la durée de traitement maximale recommandée.

Les porcins auxquels on donne de l'eau de boisson contenant 300 ou 400 mg de tilmicosine par litre (22,5 à 40 mg de tilmicosine par kg de poids vif, soit 1,5 à 2 fois la concentration recommandée) diminuent souvent leur consommation d'eau. Bien que ce comportement ait un effet automodérateur sur la prise de tilmicosine, il peut aboutir à une déshydratation dans certains cas extrêmes. Pour y remédier, retirer l'eau de boisson médicamenteuse et la remplacer par de l'eau fraîche sans médicament.

Aucun symptôme de surdosage n'a été observé chez des poulets auxquels on a donné de l'eau de boisson contenant des concentrations de tilmicosine atteignant 375 mg/L (soit 75 à 100 mg de tilmicosine par kg de poids vif ou 5 fois la dose recommandée) pendant 5 jours. Un traitement quotidien par 75 mg de tilmicosine par litre (soit la dose maximale recommandée) pendant 10 jours a entraîné une diminution de la consistance des fèces.

Aucun symptôme de surdosage n'a été observé chez des dindes auxquelles on a donné de l'eau de boisson contenant des concentrations de tilmicosine atteignant 375 mg/L (soit 50 à 135 mg de tilmicosine par kg de poids vif ou 5 fois la dose recommandée) pendant 3 jours. Un traitement quotidien par 75 mg de tilmicosine par litre (soit la dose maximale recommandée) pendant 6 jours n'a pas non plus produit de symptômes de surdosage.

## Précautions pharmacologiques

---

### Interactions médicamenteuses et autres

La tilmicosine peut diminuer l'activité antibactérienne des antibiotiques du groupe des bêta-lactamines.

Ne pas utiliser en concomitance avec des agents antimicrobiens bactériostatiques.

### Incompatibilités

En l'absence d'études de compatibilité, ce médicament vétérinaire ne doit pas être mélangé avec d'autres médicaments vétérinaires.

## Conservation

---

### Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

Durée de conservation après première ouverture du conditionnement primaire : 3 mois.

Durée de conservation après reconstitution dans l'eau de boisson : 24 heures.

Durée de conservation après reconstitution dans le lait de remplacement : 6 heures.

### Précautions particulières de conservation selon pertinence

À conserver en dessous de 25°C.  
Ne pas conserver au réfrigérateur.  
Ne pas congeler.  
À conserver à l'abri du gel.  
Protéger de la lumière.

### Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.  
Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères ou dans les systèmes de drainage.

## Présentation

---

### Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché / exploitant

DOPHARMA FRANCE  
23 RUE DU PRIEURE  
SAINT HERBLON  
44150 VAIR SUR LOIRE  
FRANCE

### Classification ATC Vet

- QJ01FA91

### Laboratoire



DOPHARMA France S.A.S  
DOPHARMA France S.A.S  
23, Rue du Prieuré - Saint-Herblon  
44150 VAIR SUR LOIRE  
FRANCE  
Tél : 02 40 98 02 16  
Fax : 02 40 98 03 99

### Numéro d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/3900485 7/2021

### Date de première autorisation

2021-02-02

### Présentation et quantité

PULMOVET® 250 mg/mL Bidon de 5040 mL  
Code GTIN : 08714377380994  
PULMOVET® 250 mg/mL Flaçon de 960 mL  
Code GTIN : 08714377380987